

## PROCES-VERBAL

L'an **deux mille dix sept**, le **12** du mois d'**avril** à 18 heures,

Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain DAVID**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 32

31 pour le 4.1

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 33

32 pour le 4.1

**Etaient Présents** : Alain DAVID, Jean-François EGRON, Laïla MERJOU, Jean-Paul DELPECH, Huguette LENOIR, Dominique ASTIER, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Danielle MIRAMONT, Bernard TRAINAUD, Fernanda ALVES, Fabrice MORETTI, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Marie-Josèphe CAZENAVE, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAGNEDE, Seye SENE, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU, Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI, Thierry NATIVEL-FONTAINE, Kadiatou BAH, Laurent PERADON, Cihan KARA, Saïd SAÏDANI, Philippe TARDY, Noël HARDOUIN, Philippe DANTAS, Anabela PEREIRA.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Eliane BARTHELEMY ayant donné pouvoir à Danielle MIRAMONT, Déborah SANCHO, Christine HERAUD.

**Secrétaire de séance** : Bernard FAVRE

**Assistaient à la séance** : Mmes ROSE, DESOUCHES, ROUGER, FILLEAU, GALAND, HUTEAU, ZENHAKER, BENEYT MM FAMEL, REGIS, LAWNICZAK.

--O--

### ORDRE du JOUR

#### DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMMUNICATION

#### **I – ADMINISTRATION GENERALE** – Rapporteur **Monsieur le Maire**

1. Extension du réseau de vidéo protection – investissements 2017
2. Adhésion à l'agence technique départementale « Gironde Ressources »

#### **II – RESSOURCES HUMAINES** – Rapporteur **Jean-François EGRON**

1. Prolongation de deux ans du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle
2. Contrat de participation mutuelle santé
3. Recrutement d'un Gestionnaire Technique Bâtiment

#### **III – CULTURE-COMMUNICATION-ANIMATION** - Rapporteur **Laïla MERJOU**

1. Convention avec l'association l'Esperluette

#### **IV – ADMINISTRATION FINANCIERE** – Rapporteur **Jean-Paul DELPECH**

1. Approbation Compte Administratif 2016
2. Approbation Compte de Gestion 2016
3. Affectation des Résultats 2016
4. Bilan des Acquisitions et Cessions 2016
5. Vote des Taux
6. Adoption du Budget Primitif 2017
7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal
8. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel

#### **V – POLITIQUE DE LA VILLE** – Rapporteur **Huguette LENOIR**

1. Convention Dotation Politique de la Ville 2017 – Autorisation de signer

**VI – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE –** Rapporteurs Messieurs **Jean-Marc SIMOUNET, Fabrice MORETTI**

1. ARQC – Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon – Avenant financier 2017 – Autorisation de signer.
2. Complexe sportif de la Blancherie – Cession – Autorisation de signer

--O--

**Monsieur le Maire** désigne **Monsieur Bernard FAVRE** en qualité de Secrétaire de Séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du **15 mars 2017** au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelles remarques et commentaires.

Ce procès-verbal n'appelant à aucun commentaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** passe ensuite à l'ordre du jour.

**Monsieur Le Maire** informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2017-44	2 mars 2017	Acceptation de don d'archives
2017-45	7 mars 2017	Convention de partenariat Fête des collégiens
2017-46	11 mars 2017	Fourniture de gants de protection d'accessoires divers et de chaussures de sécurité pour le personnel de la ville de Cenon MAPA 2016-048
2017-47	13 mars 2017	Sinistre assurance : Acceptation d'indemnités sinistre 2017-353 Tempêtes du 3 au 5 février 2017
2017-48	13 mars 2017	Remboursement d'honoraires expertise médicale à Mme DIALLO Maëlys - Contentieux Piscine
2017-49	14 mars 2017	Remboursement provision expertise médicale à M.Gonzalez Bertrand - Contentieux Piscine
2017-50	14 mars 2017	Convention de partenariat « Juniors du développement durable »
2017-51	17 mars 2017	rénovation du dépositaire cimetière St Paul - MAPA 2016-045
2017-52	22 mars 2017	Mise à disposition à titre gratuit d'une assistance vie scolaire (AVS) en dehors du temps scolaire Signature d'une convention entre le Ministère de l'éducation nationale et la Ville de CENON

--O--

**I – ADMINISTRATION GENERALE –**

**1. Extension du réseau de vidéo protection – investissements 2017**

Le centre de supervision urbain (CSU) de la Ville de Cenon, mis en place en 2010, est aujourd'hui composé de 41 caméras fixes et une caméra nomade qui ont été déployées de la manière suivante :

- 2010 : 12 caméras + logiciel IPROCESS
- 2011 : 11 caméras supplémentaires
- 2012 : 15 caméras supplémentaires (dômes IP)
- 2014 : 2 caméras supplémentaires HD + 1 caméra nomade
- 2015 : migration vers le logiciel GENETEC + réaménagement du local CSU
- 2016 : 1 caméra

Les images sont envoyées par le réseau téléphonique (VPN) ou par radio vers le CSU, implanté dans les locaux de la police municipale. Un déport d'images est mis en place vers la salle de commandement de l'hôtel de police de Bordeaux.

Le Centre de Surveillance Urbaine fonctionne avec un effectif de cinq agents opérateurs de vidéo protection qui assurent une plage horaire de 12h à 23h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi ; le mercredi de 06h à 23h et le dimanche de 11h à 18h.

Un comité d'éthique, composé de 7 habitants indépendants, assure le contrôle du respect des libertés publiques.

Les images sont enregistrées et conservées pendant 15 jours.

Depuis 2010, plusieurs bailleurs ont souhaité élargir leur partenariat avec notre collectivité et ont participé à l'acquisition de plusieurs caméras implantées sur leur patrimoine immobilier.

Cette collaboration a été contractualisée par des conventions.

A ce jour, des secteurs sont encore perturbés par des regroupements d'individus qui génèrent un climat d'insécurité et un trouble à l'ordre public.

L'implantation de nouvelles caméras en partenariat avec les bailleurs s'impose. Les responsables de secteur de Domofrance et de Clairsienne ont donc été sollicités afin d'étudier la mise en place de caméras supplémentaires sur le quartier Palmer et Beausite.

Le prestataire Cegelec, titulaire du marché maintenance, fourniture et pose de matériel de la Ville de Cenon, a été saisi pour réaliser une étude sur les emplacements souhaités et un devis du coût d'installation.

#### **A. Beausite**

Par courrier en date du 28 octobre 2016, Clairsienne s'est engagé à participer à cet investissement.

##### 1. Emplacement : bâtiment F1

Coût total de la mise en service de la caméra : 9 562,33€

Participation de Clairsienne : 4 781,17€

Subvention F.I.P.D espérée : 3 824,93€

Prise en charge mairie : 956,22€

#### **B. Quartier Palmer**

Par courrier en date du 12 décembre 2016, Domofrance s'est engagé à participer à ces investissements.

##### 1. Emplacements :

a. rue Camille Pelletan (mairie annexe),

b. angle rue Louis Pergaud et rue François Chateaubriand,

c. place Voltaire.

Coût total de la mise en service de 3 caméras : 28 442,67€

Participation de Domofrance: 13 837,76€

Subvention F.I.P.D espérée : 14 221,32

Prise en charge Mairie : 383,59€

##### 2. déplacement d'une caméra place Joachim du Bellay

Coût du déplacement, pris en charge par la mairie 1 504,03€

#### **C. Futur complexe sportif du Tennis**

La Ville de Cenon a entrepris des travaux de restructuration du complexe sportif du Tennis ; la fin des travaux est prévue pour la fin du premier semestre 2017.

Il s'agit d'une réalisation d'envergure : 9 courts seront désormais à la disposition des joueurs dont 7 couverts. D'autres structures seront abritées dans ce complexe qui représente une superficie de 2200 m<sup>2</sup> alors qu'aujourd'hui il est de 550m<sup>2</sup>.

Afin de protéger ce nouvel espace sportif, il convient d'implanter une nouvelle caméra au cœur de la structure.

Coût total de la mise en service de la caméra : 5 060,64 €

Subvention F.I.P.D espérée : 2 531€

Prise en charge mairie : 2 531€

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder à l'extension du réseau de vidéo protection telle que présentée ci-dessus
- à déposer les dossiers de demandes d'autorisation d'implantation des caméras en préfecture
- à déposer un dossier de demande de subvention d'intervention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'extension d'un système de vidéo protection
- à signer les conventions avec les bailleurs concernés
- à autoriser les travaux par la société Cegelec pour un montant de 44 569.67€, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2017

*Monsieur Guichard informe « nous renouvelons notre désaccord à l'installation proliférante de caméras de vidéosurveillance, hormis sur ou dans nos structures municipales recevant ou non du public. Cette exception s'appuie sur notre volonté d'assurer la sécurité des gens fréquentant ces lieux, ainsi que le respect et la préservation de nos finances publiques. Par contre, nous nous opposons à tout ce qui peut devenir contrôle voire fichage de tous nos concitoyens se déplaçant sur notre commune. Je sais que telle n'est pas la volonté municipale qui préside à la mise en place de ces caméras, dont la seule sécurité publique serait l'objectif. Mais demain, dans les mains de responsables publics malveillants, nous pouvons mesurer les dégâts humains sociaux que cela pourrait provoquer. Et même la notion de sécurité reste des plus aléatoires puisque la multiplication de ces caméras, au plan national, n'a pas empêché la montée en puissance des délits, y compris de très grande gravité. Ce d'autant que cette surveillance statique a correspondu avec l'abandon d'une police de proximité, seule capable d'apporter une efficacité par et pour un lien social apaisé. Donc, soutenant l'installation de caméras sur nos sites publics municipaux, ce d'autant qu'ils sont gérés de manière intelligente, protectrice même pour quelques jeunes pouvant, avec leur famille, sortir du déni, éviter une dérive dangereuse mais nous continuons à refuser cette surveillance publique généralisée. C'est pour cela que nous ne participerons pas au vote pour cette délibération englobant l'ensemble des problèmes posés.*

**Madame Boutheau** réitère l'opposition du groupe EELV à cette délibération, aussi bien sur le principe de la vidéo protection que sur son extension. **Monsieur le Maire** l'informe que le réseau de caméras est amené à évoluer : il est prévu d'autres caméras dans le futur.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**5 abstentions**

**Mmes MIRAMONT, BARTHELEMY,  
MM. GUICHARD, CASTAGNEDE, BUQUET**

**3 contre**

**Mmes BOUTHEAU, BAKOSSA, M. PERADON**

## **2. Adhésion à l'agence technique départementale « Gironde Ressources »**

Le Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre de la démarche partenariale des « Pactes Territoriaux », sensibilisé par l'augmentation des difficultés administratives, juridiques et techniques rencontrées par les communes et EPCI, a décidé de créer une agence technique départementale, « Gironde Ressources ».

Cette agence apportera aux collectivités membres, une assistance d'ordre administratif, technique, juridique ou financier. Le Département a approuvé sa création en séance plénière, le 14 décembre 2016 et souhaite, conformément à l'article 5511-1 du CGCT y associer les communes et EPCI.

Pour cela, afin de bénéficier des prestations de Gironde Ressources et de participer à l'Assemblée Générale Constitutive, il est nécessaire que notre collectivité délibère, avant le 30 avril 2017.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la création de Gironde Ressources
- Approuver les statuts joints de Gironde Ressources
- Adhérer à Gironde Ressources
- Approuver le versement d'une cotisation
- Désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de Gironde Ressources.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **II – RESSOURCES HUMAINES –**

### **1. Prolongation de deux ans du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle**

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître (document joint)

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre commune.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle des effectifs, la collectivité doit élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements en 2017.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement. Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G.33, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le C.D.G.33, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Afin de garantir une neutralité quant au déroulement des sélections professionnelles, il est proposé de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au centre de Gestion de la Gironde.

Le Centre de Gestion et la collectivité supportent le coût salarial et les frais annexes afférents aux moyens humains et matériels mobilisés sur leurs ressources pour le déroulement des sélections professionnelles. La collectivité supporte les frais de déplacement de ses agents.

Les rémunérations et frais qui seront, le cas échéant, servis à des personnes extérieures sollicitées pour siéger en commission d'évaluation professionnelle seront pris en charge par le Centre de Gestion

Après avis du Comité technique du 9 Novembre 2016, il est proposé d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la ville de Cenon ci-dessous :

- a. Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours

GRADE	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement et des objectifs GPEEC	Année 2017	Année 2018
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	

- b. Accès au dispositif de sélection professionnelle

GRADE	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement et des objectifs GPEEC	Année 2017	Année 2018
ATTACHE	3	3	
INGENIEUR	2	2	

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- adopter ce plan pluriannuel
- inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **2. Contrat de participation mutuelle santé**

La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.

Selon le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, elles se répartissent en 2 catégories :

- le risque SANTE : risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité garantis par la souscription à une complémentaire santé auprès d'une mutuelle notamment,
- Le risque PREVOYANCE : risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès garantis par la souscription de contrats de type maintien de salaire

La ville de Cenon prend en charge une partie de la cotisation liée au risque prévoyance pour les agents souscrivant à une offre labellisée. Dans le cadre du contrat de progrès social, la ville a souhaité augmenter sa participation à la prévoyance et a fait évoluer sa participation de 2,50€ à 10€ par mois.

Elle s'est également engagée à mettre en place une procédure de convention de participation pour la Mutuelle santé et une participation à la cotisation en fonction des possibilités budgétaires. La modulation fera l'objet de groupes de travail avec les représentants du personnel.

Ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique du 15 Mars 2017 et a été voté à l'unanimité par le collège des représentants du personnel.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la mise en place d'un régime d'assurance collective pour le risque santé sous la forme suivante :

- Procédure de convention de participation au bénéfice des agents en activité et des retraités,
- Inscription au budget d'un montant de 60.000€ destiné au versement d'une participation aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, qui adhéreront au contrat collectif d'assurance santé, conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence. Les critères de versement de la participation feront l'objet de groupes de travail, d'un dialogue social et d'une prochaine délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **3. Recrutement d'un Gestionnaire Technique Bâtiment**

La ville de Cenon a lancé un appel à candidature pour pourvoir le poste de gestionnaire technique bâtiment.

Il s'avère que ce recrutement a été particulièrement compliqué, le jury ayant été déclaré deux fois infructueux (1<sup>er</sup> jury le 16 Novembre 2016, 2<sup>ème</sup> jury le 25 Janvier 2017, 3<sup>ème</sup> jury le 15 Mars 2017). En effet, soit les candidats

n'avaient pas le profil et les compétences attendues par la collectivité, soit leur souhait de rémunération n'était pas en adéquation avec ce que peut proposer le secteur public.

A l'issue de ce troisième jury, la collectivité propose au conseil municipal de recruter un agent contractuel, titulaire d'un BTS Etude et Economie de la construction. Cette personne travaille depuis 12 ans et a travaillé dans l'étude et la réalisation de travaux. Il possède les compétences adéquates et nécessaires au poste.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter cette personne dans les conditions suivantes :

- Contrat d'un an sur le grade de Technicien territorial à temps complet à compter du 13 Avril 2017,
- Rémunération basée sur le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de Technicien territorial ainsi que le régime indemnitaire correspondant au poste.

*Monsieur Egron expose que les rémunérations offertes par le secteur public sont de plus en plus éloignées de ce qu'offre le secteur privé, ce qui pose de plus en plus de problèmes de recrutement, notamment dans le domaine technique.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **III – CULTURE-COMMUNICATION-ANIMATION**

#### **1. Convention avec l'association L'Esperluette**

Du quartier Sellier-Gambetta, au sud, jusqu'à celui de Lissandre, au nord, en passant par le cours Victor Hugo et le secteur Pont Rouge, c'est tout le bas Cenon qui se transforme : doublement de la voie ferrée, gare multimodale, nouveaux immeubles, nouveaux commerces, nouveaux services, nouveaux habitants...

Pour actualiser l'image de ces quartiers en mutation, pour croiser et partager les visions d'anciens et de nouveaux Cenonnais, la Mairie sollicite l'association L'Esperluette afin d'organiser des « explos-photo » dans le bas Cenon. Cette association, ancrée sur la Rive Droite, organise mensuellement des explorations urbaines et humaines pour photographes amateurs et amateurs d'écriture dans toute l'agglomération.

Les objectifs de la convention jointe sont les suivants :

Récolter, au fil des saisons, des images et des textes sur le bas Cenon qui seront ensuite rassemblés et publiés sous des formes à élaborer avec les participants, en vue d'un événement public célébrant le renouveau du bas Cenon.

Favoriser l'appropriation personnelle et commune de ces quartiers en mutation.

Partager et transmettre la mémoire de ces lieux entre anciens et nouveaux habitants

Valoriser les quartiers du bas Cenon

Le coût global de l'action, prévue pour 2017 et 2018, s'élève à 3100 euros TTC. Les crédits pour 2017 sont inscrits au budget de la direction Communication.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention jointe, avec l'Association « L'ESPERLUETTE »,
- Autoriser Monsieur le Maire à la signer

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **IV - ADMINISTRATION FINANCIERE**

#### **1. Approbation Compte Administratif 2016**

Le budget général de l'exercice 2016 pour lequel le Compte Administratif vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2017 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		3 063 230,79	2 745 978,96		2 745 978,96	3 063 230,79
Opérations de l'Année	36 606 364,59	37 414 455,57	6 518 417,13	10 222 127,21	43 124 781,72	47 636 582,78
<b>TOTAUX</b>	<b>36 606 364,59</b>	<b>40 477 686,36</b>	<b>9 264 396,09</b>	<b>10 222 127,21</b>	<b>45 870 760,68</b>	<b>50 699 813,57</b>
Résultats de Clôture		3 871 321,77		957 731,12		4 829 052,89
Reste à Réaliser			1 892 304,13	1 728 175,98	1 892 304,13	1 728 175,98



<b>BUDGET ANNEXE - LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'Année	59 331,56	59 331,56			59 331,56	59 331,56
<b>TOTAUX</b>	<b>59 331,56</b>	<b>59 331,56</b>			<b>59 331,56</b>	<b>59 331,56</b>
Résultats de Clôture						
Reste à Réaliser						

<b>BUDGET ANNEXE – POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		21,90	839 740,03		839 740,03	21,90
Opérations de l'Année	995 805,41	1 550 004,92	1 596 496,04	1 385 725,43	2 592 301,45	2 935 730,35
<b>TOTAUX</b>	<b>995 805,41</b>	<b>1 550 026,82</b>	<b>2 436 236,07</b>	<b>1 385 725,43</b>	<b>3 432 041,48</b>	<b>2 935 752,25</b>
Résultats de Clôture		554 221,41	1 050 510,64		496 289,23	
Reste à Réaliser						

<b>BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		19 124,30				19 124,30
Opérations de l'Année		9 791,38				9 791,38
<b>TOTAUX</b>		<b>29 915,68</b>				<b>29 915,68</b>
Résultats de Clôture		28 915,68				28 915,68
Reste à Réaliser						

<b>BUDGET ANNEXE – ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés						
Opérations de l'Année	80 496,32	82 615,00	42 785,34	43 583,00	123 281,66	126 198,00
<b>TOTAUX</b>	<b>80 496,32</b>	<b>82 615,00</b>	<b>42 785,34</b>	<b>43 583,00</b>	<b>123 281,66</b>	<b>126 198,00</b>
Résultats de Clôture		2 118,68		797,66		2 916,34
Reste à Réaliser			2 915,42		2 915,42	

Ces résultats sont repris au Budget Primitif de l'exercice 2017.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Delpech, il est proposé au Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de délibérer sur le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2016 et de :

1° Donner acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Monsieur le Maire** exprime sa satisfaction pour l'exécution du budget conforme à ce qui avait été voté au budget primitif au 1er trimestre 2016. Les excédents sont encore en amélioration; ce qui permet un autofinancement des grands projets.

**Monsieur Delpech** fait ensuite la présentation suivante :

« L'exécution du Budget 2016 étant retracée dans le Compte Administratif.

La lecture de ce document permet, rappelons le :

- de comparer les prévisions de crédits aux réalisations ;
- de dégager les résultats de clôture de l'exercice, d'envisager leur affectation, et les restes à réaliser ;
- d'indiquer certains ratios sur la situation financière de la commune et de les comparer à ceux d'autres villes de même importance.

Les données du Compte Administratif servant de bases pour les estimations des Recettes et des Dépenses du Budget Primitif 2017 entre autres.

Le Rapport joint à la délibération est sur vos tablettes.

Les maquettes budgétaires seront disponibles pour consultation en Mairie.

Les grandes masses du Compte Administratif, tous budgets confondus, se présentent comme suit :

◆ La Section de Fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 1 374 200 € par rapport à 838 432 € pour 2015 (Page 21).

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève lui à 4 Millions 456 577 €.

➤ Les Dépenses : (Page 7).

Le montant des dépenses de fonctionnement effectivement comptabilisées au cours de l'année 2016 s'élève tous budgets confondus à 35 130 788 €.

Parmi les principaux postes de dépenses, on peut citer les variations suivantes :

- le Chapitre Personnel (Page 11) s'élève à 16,101 Millions d'Euros.

Il est maîtrisé à + 2,6%, soit + 409 927 d'euros car il intègre l'impact du contrat de progrès et les réformes règlementaires.

- les Charges à caractère général (Page 11) (7,714 Millions d'Euros) varient de + 1 % (+ 82 248 €).

Certaines dépenses fluctuent à l'intérieur de ce poste :

- Primes d'Assurances : + 30 588 €, soit + 23 %  
dont assurance dommage ouvrage / réhabilitation du tennis
- Honoraires : - 96 482 €, soit - 77 %
- Frais d'Actes et de contentieux : + 20 236 €
- Contrats de Prestations de Services : + 187 848 €  
dont compensation de la Mise à Disposition du Personnel aux Associations
- Charges des autres Services Extérieurs : - 252 867 €, soit - 18 %  
Sur 2015, comptabilisation des bilans SSIEG 2014 et 2015
- Redevances et Autres Prestations : - 29 146 €  
sur 2015, comptabilisation redevance spéciale OM 2014 et 2015
- Dépenses de Fluides : + 270 000 €
  - Eau : + 200 663 €  
dont consommation 2015 pour 100 000€  
et l'incidence de la hausse de tarifs et l'ouverture d'un nouvel équipement l'espace Simone Signoret :
  - Electricité : + 16 000 €
  - Gaz : + 47 407 €
  - Chauffage Urbain : + 7 000 €

La baisse du pétrole et le suivi des consommations/véhicule et par secteur :

- Carburant : - 6 170 €

- Les Charges de Gestion courante sont passées de 6,859 Millions à 7,557 Millions en 2016. Cette augmentation provient des subventions d'équilibre des budgets annexes.

- Les Charges Financières, soit 512 222 €, ont baissé (- 31 000 €) ;

Elles comprennent les intérêts de la dette payés à l'échéance, les rattachements (Intérêts Courus Non Echus) et les intérêts de la ligne de Trésorerie.

C'est le résultat de la gestion de la dette, d'un taux historiquement bas à 2,08% et des choix de la municipalité en matière d'emprunt.

- Les Dépenses d'Ordre : Elles s'élèvent à 1,627 Million d'Euros et correspondent principalement aux Dotations d'Amortissements.



➤ Les Recettes : (Page 7).

Le montant des recettes de fonctionnement effectivement comptabilisé au cours de l'exercice 2016 s'élève tous budgets confondus à **36 495 197 €**.

Les Recettes Fiscales progressent de 6 % (933 739 €) dont les Impôts Directs (+ 925 755 €) ;

Quant aux Dotations et Participations: elles se sont stabilisées à 0,43 %, soit + 63 688 Euros : La baisse de la Dotation Forfaitaire, - 16 %, est presque compensée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 6,74 %.

Pour Rappel : Nous avons dégagé sur l'exercice 2016 un résultat excédentaire de 1 374 200 € en progression de 536 000 €.

➤ Quant à l'Épargne Nette :

Grâce à ces éléments, l'augmentation des recettes, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la stabilité de l'annuité de la dette, nous dégageons en 2016 :

→ une Épargne Nette Positive de 922 000 Euros.

C'est le résultat des efforts continus que nous menons pour assurer la maîtrise de nos dépenses et pour optimiser nos recettes.

◆ La Section d'Investissement : (Page 6).

➤ Les Dépenses :

Les dépenses totales d'investissement de l'exercice s'élèvent 11,7 Millions d'€.

Elles sont composées :

- des Dépenses d'Équipements qui se sont élevées à 5,109 Millions d'Euros,

dont :

Le Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville	1 079 831 €
Le Pôle Culturel et de Spectacles	987 365 €
La Restructuration de l'Ecole Camille Maumey	890 140 €
La Réhabilitation du Tennis	482 839 €
Le Schéma Directeur Informatique I et II	196 536 €
La Rénovation Triboulet	24 845 €
L'Agrandissement du Cimetière Saint Paul	24 085 €
Le réaménagement du cimetière Saint Romain	10 530 €
Le Centre Social la Colline	8 712 €

Avec un niveau de réalisation de nos équipements de 56 % et le remboursement du Capital de notre Dette en 2016 pour 1,722 Million d'Euros.

➤ Les Recettes : (Page 6).

Les recettes réelles de l'exercice se sont élevées à 7,488 Millions d'Euros.

Elles sont constituées essentiellement de :

- 1,7 Million d'Euros d'emprunts mobilisés ;
- 2,551 Millions d'Euros de cessions d'actif ;
- 1,055 Million d'Euros au titre du F.C.T.V.A et de la T.L.E.
- 1,743 Million d'Euros de Subventions.

L'Équipe Municipale a eu la volonté, faite de rigueur, de réalisme mais aussi de dynamisme, de consolider et d'augmenter son excédent de fonctionnement, de dégager ainsi une épargne nette positive, c'est-à-dire un autofinancement, permettant de poursuivre les investissements en équipements attendus par la population cenonnaise.

Le résultat de clôture consolidé, tous Budgets confondus s'élève à : 4 Millions 197 552 fin 2016 et a progressé de 1 Million grâce à une maîtrise juste et prudentielle de nos dépenses et l'optimisation de nos recettes.

La situation financière de notre commune est saine et le restera.

Je tiens à remercier Monsieur Rolland PATIES – Trésorier Principal, Monsieur Michel LAWNICZAK – Directeur Général des Services, Mesdames Catherine DESOUCHES, Catherine CASTET pour la lecture simple et pratique des documents budgétaires, ainsi que les agents de la Direction des Finances et de l'ensemble des services.  
Vous trouverez :

- Pages 8 à 9 : Les Principaux Ratios Financiers ;
- Page 10 : Le Graphique représentant l'évolution de notre Capacité d'Autofinancement ;
- Page 11 : Les Graphiques de comparaison 2015 / 2016 de nos Dépenses de Fonctionnement ;
- Pages 12 à 13 : Les Graphiques de comparaison 2015 / 2016 de nos Recettes de Fonctionnement ;
- Page 15 : Les Graphiques de comparaison 2015 / 2016 de nos Dépenses d'Investissement ;
- Pages 16 : Le Graphique de l'évolution l'épargne nette ;
- Pages 17 : Les Graphiques de comparaison 2015 / 2016 de nos
- Pages 18 à 21 : Les Balances Générales des différents Budgets et la Balance Générale Consolidée. »

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**4 contre**

**Mme PEREIRA, MM. TARDY, HARDOIN, DANTAS**

**2. Approbation compte de gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 du Budget Principal et des Budgets Annexes ainsi que les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarera si le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, dont extraits joints, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**3. Affectation des Résultats 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 au cours du Conseil Municipal du 12 Avril 2017, propose de procéder à l'Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**➔ Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>Excédent</b>	<b>808 090,98</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur	<b>Excédent</b>	<b>3 063 230,79</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Excédent</b>	<b>3 871 321,77</b>

**➔ Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	<b>Excédent</b>	<b>3 703 710,08</b>
---	-----------------	---------------------

Résultat reporté de l'exercice antérieur	<b>Déficit</b>	2 745 978,96
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Excédent</b>	<b>957 731,12</b>
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		1 892 304,13
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		1 728 175,98
<b>Soldes des restes à réaliser :</b>	<b>Déficit</b>	164 128,15
<b>Excédent réel de financement</b>		<b>793 602,97</b>

Le résultat d'investissement est en excédent, pas de besoin de financement. Il n'est pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>3 871 321,77</b>	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : <b>957 731,12</b>  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

**BUDGET DU POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES**

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	<b>Excédent</b>	<b>554 199,51</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	<b>Excédent</b>	<b>21,90</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Excédent</b>	<b>554 221,41</b>

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice		210 770,61
	<b>Déficit</b>	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	<b>Déficit</b>	839 740,03
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Déficit</b>	<b>1 050 510,64</b>
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		
Soldes des restes à réaliser :		
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>1 050 510,64</b>

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)		<b>554 000</b>
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		

**SOUS TOTAL (R1068) 554 000**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement 221,41  
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002  
 du budget N+1)

**TOTAL** 554 221,41

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>221,41</b>	D 001 : solde d'exécution N-1 <b>1 050 510,64</b>	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé  <b>554 000</b>

BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **9 791,38**  
**Excédent**

-----  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent  
 CA) : **19 124,30**

Résultat comptable cumulé : **Excédent 28 915,68**

Il n'est pas nécessaire d'affecter en section d'investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>28 915,68</b>	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **Excédent 2 118,68**

-----  
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent  
 CA) : **0**

Résultat comptable cumulé : **Excédent 2 118,68**

→ **Besoin réel de financement de la Section**

**d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice **797,66**

**Excédent**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) **Excédent**

**Résultat comptable cumulé :** **Excédent** **797,66**

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : **2 915,42**

Recettes d'Investissement restant à réaliser :

Soldes des restes à réaliser : **2 915,42**

**Besoin réel de financement** **2 117,76**

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement ( recette budgétaire au compte R1068) **2 118,00**

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

**SOUS TOTAL (R1068)** **2 118,00**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) **0,68**

**TOTAL** **2 118,68**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>0,68</b>	D 001 : solde d'exécution N-1 <b>2 117,76</b>	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé  <b>2 118</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des Résultats 2016 du Budget Principal et des Budgets annexes comme présenté ci-dessus.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**4 contre**

**Mme PEREIRA, MM. TARDY, HARDOIN, DANTAS**

**4. Bilan des Acquisitions et Cessions 2016**

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Bilan des Acquisitions et des cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil Municipal.

## BILAN DES ACQUISITIONS

Modalités d'entrée	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m <sup>2</sup>	Vendeur	Valeur d'Acquisition
Acquisitions à titre onéreux					
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Divers					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

**NEANT**



BILAN DES CESSIONS					
Modalités de sortie	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m <sup>2</sup>	Acheteur	Prix de cession
<b>Cessions à titre onéreux</b>					
06/04/2016	Remorque auto 6046NH33			Ventes du domaine	1 616,80
06/04/2016	SCENIC 1647RP33			Ventes du domaine	260,77
08/12/2016	CESSION RPA RAMADIER		7400	SA HLM LOGEVIE	2 550 000,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>					
<b>Mise à disposition</b>					
<b>Affectation</b>					
<b>Mises en concession ou affermage</b>					
<b>Mises à la réforme</b>					
Divers					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 551 877,57</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées en 2016 sur la commune de Cenon par celle-ci.

**PREND ACTE**

**5. Vote des Taux**

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget 2017 s'élève à 17 119 639 euros, ce qui représente une augmentation uniforme des taux de 2 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les taux d'imposition 2017 en augmentation de 2 % par rapport à 2016 qui permettent d'obtenir un produit fiscal de 17 119 639 euros nécessaire à l'équilibre du Budget 2017, soit :

- \* Taxe d'Habitation : 25,97 %
- \* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36,17 %
- \* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 67,95 %

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**4 contre**

**Mme PEREIRA, MM. TARDY, HARDOIN, DANTAS**

**6. Adoption du Budget Primitif 2017**

Le projet de Budget Primitif 2017 a fait l'objet de discussions au sein de la Séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2017 (Débat d'Orientations Budgétaires).

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2017, Budget Principal et Annexes, de la Commune, avec reprise du résultat, par Chapitres Budgétaires, et en Section d'Investissement avec opérations, à l'exception des crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés, selon le détail en annexe budgétaire et pour les subventions sous condition d'octroi selon la délibération spécifique prise ce jour.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 748 403,00	7 748 383,00
012	Charges de Personnel et Frais Assimilés	16 808 295,00	16 808 295,00
014	Atténuation de Produits	1 489 530,00	1 489 530,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	7 629 783,00	7 629 803,00
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>33 676 011,00</b>	<b>33 676 011,00</b>
66	Charges Financières	587 000,00	587 000
67	Charges Exceptionnelles	84 500,00	84 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	18 000,00	18 000,00
022	Dépenses Imprévues	1 321,77	1 321,77
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>34 366 832,77</b>	<b>34 366 832,77</b>
023	Virement à la Section d'Investissement	2 800 000,00	2 800 000,00
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	1 265 000,00	1 265 000,00
<b>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>4 065 000,00</b>	<b>4 065 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 431 832,77</b>	<b>38 431 832,77</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de Charges	213 500,00	213 500,00
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	2 251 000,00	2 251 000,00
73	Impôts et Taxes	18 185 311,00	18 185 311,00
74	Dotations et Participations	13 714 900,00	13 714 900,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	97 800,00	97 800,00
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>34 462 511,00</b>	<b>34 462 511,00</b>
76	Produits Financiers		
77	Produits Exceptionnels	20 000,00	20 000,00
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>34 482 511,00</b>	<b>34 482 511,00</b>
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	78 000,00	78 000,00
<b>Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>78 000,00</b>	<b>78 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 560 511,00</b>	<b>34 560 511,00</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	38 431 832,77			38 431 832,77
Recettes	34 560 511,00	3 871 321,77		38 431 832,77

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	4 472,70	93 000,00	97 472,70
204	Subventions d'Equipeement versées	17 309,00	547 408,00	564 717,00
21	Immobilisations Corporelles	1 847 701,86	1 613 352,00	3 461 053,86
23	Immobilisations en cours	22 820,57	64 484,00	87 304,57
	Total des opérations d'équipement		4 935 000,00	4 935 000,00
<b>Total des Dépenses d'Equipeement</b>		<b>1 892 304,13</b>	<b>7 253 244,00</b>	<b>9 145 548,13</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves		269 500,00	269 500,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées		1 450 000,00	1 450 000,00
020	Dépenses Imprévues		18 003,97	18 003,97
<b>Total des Dépenses Financières</b>			<b>1 737 503,97</b>	<b>1 737 503,97</b>
<b>Total Opérations pour le Compte de Tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des Dépenses Réelles d'Investissement</b>		<b>1 892 304,13</b>	<b>8 990 747,97</b>	<b>10 883 052,10</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		78 000,00	78 000,00
<b>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</b>			<b>78 000,00</b>	<b>78 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 892 304,13</b>	<b>9 068 747,97</b>	<b>10 961 052,10</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement	662 058,98	90 145,00	752 203,98
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)		1 700 000,00	1 700 000,00
204	Subventions d'Equipeement versées			
<b>Total des Recettes d'Equipeement</b>		<b>662 058,98</b>	<b>1 790 145,00</b>	<b>2 452 203,98</b>
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)		520 000,00	520 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
024	Produits des Cessions d'Immobilisations	1 066 117,00	1 900 000,00	2 966 117,00
<b>Total des Recettes Financières</b>		<b>1 066 117,00</b>	<b>2 420 000,00</b>	<b>3 486 117,00</b>
<b>Total Opérations pour le Compte de Tiers</b>				
<b>Total des Recettes Réelles d'Investissement</b>		<b>1 728 175,98</b>	<b>4 210 145,00</b>	<b>5 938 320,98</b>
021	Virement de la Section de Fonctionnement		2 800 000,00	2 800 000,00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		1 265 000,00	1 265 000,00
<b>Total des Recettes d'Ordre d'Investissement</b>			<b>4 065 000,00</b>	<b>4 065 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 728 175,98</b>	<b>8 275 145,00</b>	<b>10 003 320,98</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
<b>Dépenses</b>	<b>10 961 052,10</b>			<b>10 961 052,10</b>
<b>Recettes</b>	<b>10 003 320,98</b>	957 731,12		<b>10 961 052,10</b>

**BUDGET ANNEXE**  
**LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES**

**OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	72 000,00	72 000,00
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	29 000,00	29 000,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	43 000,00	43 000,00
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>

**BUDGET ANNEXE**

**POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES**  
**OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 900,00	40 900,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	380 000,00	380 000,00
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>420 900,00</b>	<b>420 900,00</b>
66	Charges Financières	70 000,00	70 000,00
67	Charges Exceptionnelles	46 000,00	46 000,00
022	Dépenses Imprévues	221,41	221,41
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>537 121,41</b>	<b>537 121,41</b>
023	<i>Virement à la Section d'Investissement</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>1 000 000,00</i>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	<i>550 000,00</i>	<i>550 000,00</i>
<b>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>1 550 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 087 121,41</b>	<b>2 087 121,41</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
74	Dotations et Participations	1 316 900,00	1 316 900,00
75	Autres Produits de Gestion Courante	430 000,00	430 000,00
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>1 746 900,00</b>	<b>1 746 900,00</b>
77	Produits Exceptionnels		
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>1 746 900,00</b>	<b>1 746 900,00</b>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>	<i>340 000,00</i>	<i>340 000,00</i>
<b>Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 086 900,00</b>	<b>2 086 900,00</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	2 087 121,41			2 087 121,41
Recettes	2 086 900,00	221,41		2 087 121,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement		850 000,00	850 000,00
<b>Total des Dépenses d'Equipement</b>			<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée		300 000,00	300 000,00
020	Dépenses Imprévues		489,36	489,36
<b>Total des Dépenses Financières</b>			<b>300 489,36</b>	<b>300 489,36</b>
<b>Total des Dépenses Réelles d'Investissement</b>			<b>1 150 489,36</b>	<b>1 150 489,36</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		340 000,00	340 000,00
041	Opérations Patrimoniales			
<b>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</b>			<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 490 489,36</b>	<b>1 490 489,36</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement		437 000,00	437 000,00
21	Immobilisations corporelles			
<b>Total des Recettes d'Equipement</b>			<b>437 000,00</b>	<b>437 000,00</b>
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés		554 000,00	554 000,00
<b>Total des Recettes Financières</b>			<b>554 000,00</b>	<b>554 000,00</b>
<b>Total des Recettes Réelles d'Investissement</b>			<b>991 000,00</b>	<b>991 000,00</b>
021	Virement de la Section de fonctionnement		1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		550 000,00	550 000,00
041	Opérations Patrimoniales			
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>			<b>1 550 000,00</b>	<b>1 550 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 541 000,00</b>	<b>2 541 000,00</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	1 490 489,36	1 050 510,64		2 541 000,00
Recettes	2 541 000,00			2 541 000,00

**BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE**  
**SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère Général	38 916,00	38 916,00
<b>Total des Dépenses de Gestion des Services</b>		<b>38 916,00</b>	<b>38 916,00</b>
<b>Total des Dépenses Réelles d'Exploitation</b>		<b>38 916,00</b>	<b>38 916,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 916,00</b>	<b>38 916,00</b>

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
707	Ventes de Marchandise	10 000,32	10 000,32
<b>Total des Recettes de Gestion des Services</b>		<b>10 000,32</b>	<b>10 000,32</b>
<b>Total des Recettes Réelles d'Exploitation</b>		<b>10 000,32</b>	<b>10 000,32</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,32</b>	<b>10 000,32</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	38 916,00			38 916,00
Recettes	10 000,32	28 915,68		38 916,00



**BUDGET ANNEXE**  
**ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET**  
**OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	129 285,00	129 285,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 000,00	54 000,00
65	Autres Charges de Gestion Courante		
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>183 285,00</b>	<b>183 285,00</b>
66	Charges Financières		
67	Charges Exceptionnelles		
022	Dépenses Imprévues	0,68	0,68
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>183 285,68</b>	<b>183 285,68</b>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>		
<i>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>183 285,68</b>	<b>183 285,68</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
70	Produits de service, domaine et ventes div	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et Participations	158 285,00	158 285,00
75	Autres Produits de Gestion Courante		
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>183 285,00</b>	<b>183 285,00</b>
77	Produits Exceptionnels		
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>183 285,00</b>	<b>183 285,00</b>
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>		
<i>Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement</i>			
<b>TOTAL</b>		<b>183 285,00</b>	<b>183 285,00</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	183 285,68			183 285,68
Recettes	183 285,00	0,68		183 285,68

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
21	Immobilisations Corporelles	2 915,42		2 915,42
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement			
<b>Total des Dépenses d'Equipement</b>		<b>2 915,42</b>		<b>2 915,42</b>
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée			
020	Dépenses Imprévues		0,82	0,82
<b>Total des Dépenses Financières</b>			<b>0,82</b>	<b>0,82</b>
<b>Total des Dépenses Réelles d'Investissement</b>		<b>2 915,42</b>	<b>0,82</b>	<b>2 916,24</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations Patrimoniales			
<b>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>2 915,42</b>	<b>0,82</b>	<b>2 916,24</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'Investissement		2 916,00	2 916,00
21	Immobilisations corporelles			
<b>Total des Recettes d'Equipement</b>			<b>2 916,00</b>	<b>2 916,00</b>
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés		2 118,00	2 118,00
<b>Total des Recettes Financières</b>			<b>2 118,00</b>	<b>2 118,00</b>
<b>Total des Recettes Réelles d'Investissement</b>			<b>5 034,00</b>	<b>5 034,00</b>
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections			
041	Opérations Patrimoniales			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>5 034,00</b>	<b>5 034,00</b>

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
<b>Dépenses</b>	<b>2 916,24</b>	<b>2 117,76</b>		<b>5 034,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 034,00</b>			<b>5 034,00</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2017,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers relatifs aux subventions votées.

**Monsieur le Maire** rappelle que le budget primitif a fait l'objet de nombreuses réunions préparatoires et que toutes les délégations ont été concertées. Les dépenses réalisées en 2016 ont été reconduites et des ajustements sur la masse salariale rendus nécessaires par l'application de nouvelles réglementations ont été opérés. Par ailleurs, le travail préparatoire pour l'année 2018 est en cours.

L'augmentation du nombre d'habitants permet à la ville de voir les rentrées financières liées aux taxes foncières et d'habitation augmenter, ce qui permet à Cenon de maintenir ses excédents et d'aborder l'avenir de manière sereine.

Le programme des investissements va pouvoir être maintenu à un rythme soutenu.

De plus, l'augmentation des taux de 2% représente peu pour les administrés mais permet à la ville de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux et de proposer des tarifs très bas pour les personnes défavorisées : 2 points d'augmentation représentent environ 200 000€. Ainsi le service proposé aux administrés reste de qualité. On constate aussi que c'est à Cenon que l'on paie le moins d'impôts sur la Métropole : lors d'une étude récente publiée par Sud Ouest, on pouvait constater que Cenon se situait parmi les 3 ou 4 communes les moins chères de l'agglomération.

**Monsieur le Maire** rappelle aussi que l'hôtel d'entreprise a été financé par dans le cadre d'un crédit bail et qu'il est géré par Domofrance.

La ville deviendra propriétaire d'ici quelques années de ce bâtiment. D'ici là, Domofrance souhaitant se séparer de la gestion de l'hôtel d'entreprise, la Chambre de Commerce et d'industrie pourrait en reprendre la gestion.

**Monsieur Delpech** s'exprime ensuite :

« Section de Fonctionnement :

1°) Les Recettes réelles : 36,834 Millions d'€.

Les principaux postes de recettes du Budget sont les suivants :

❖ Les Dotations et Participations pour 15,233 Millions d'€.

Elles sont composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (3,2 Millions d'€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (8,3 Millions d'€).

❖ Les Impôts et Taxes pour 18,185 Millions d'€.

Elles comprennent essentiellement les impôts locaux pour 15,750 Millions d'€ en progression de 4,54 % par rapport à 2015 (Cela correspond à l'augmentation des Bases faisant suite aux logements nouveaux imposés en 2017 et à l'évolution des taux), la Dotation Métropolitaine de Croissance et de Solidarité pour 1,454 Million d'€ et les autres taxes pour 1 Million d'€ (dont les Droits de Mutation pour 0,5 Million d'€).

CES DEUX POSTES REPRESENTENT 82 % DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

Les Autres Recettes (soit 18 %) pour 3,4 Millions d'€ sont composées principalement des produits des services (2,315 Millions d'€ dont 1,587 Millions d'€ au titre de la délégation de services pour le compte de Bordeaux Métropole) et des Revenus du Patrimoine (dont Loyers pour 0,528 Million d'€).

Le Résultat Global de l'Exercice 2016 reporté s'élève à 3,900 Millions d'€ en Fonctionnement.

2°) Les Dépenses :

Les Dépenses Réelles s'élèvent à 35,197 Millions d'€.

Elles englobent notamment :

- Les Frais de Personnel pour 16,862 Millions d'€ (16,808 Millions d'€ pour la Ville et 0,054 Million d'€ pour Simone Signoret) ;
- Les Charges à caractère général pour 8,029 Millions d'€ (La maîtrise de ces dépenses résulte d'un contrôle de gestion rigoureux) ;
- Les Autres Charges de Gestion Courante (Subventions et Participations) pour 8,010 Millions d'Euros sont principalement :
  - le C.C.A.S. pour 2,186 Millions d'€ ;
  - la Culture pour 1,058 Million d'€ ;
  - le SIVU des Crèches pour 1,105 Million d'€ ;
  - les Sports pour 0,592 Million d'€ ;
  - la subvention d'équilibre des Budgets Annexes pour 1,525 Million d'€.
- Ces trois postes (Frais de Personnel, Charges à caractère général et Charges de Gestion Courante) représentent 80 % des dépenses de fonctionnement.

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement (hors impact du transfert de compétence propreté, plantation et mobilier urbain sur la voirie) augmentent de 3 % par rapport au budget 2016 ce qui, compte tenu du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), de l'augmentation des fluides et matières premières représente les efforts à mener pour maîtriser nos dépenses.

Section d'Investissement :

13 507 Millions d'€ pour 2017

1°) Les Recettes :

Elles se composent pour l'essentiel :

Des Subventions et Participations qui s'élèvent à 530 000 € :

Elles concernent en particulier le Budget Annexe du Pôle Culturel et de Spectacles pour une subvention d'équilibre à hauteur de 437 000 €.

Des Dotations de l'Etat pour 0,520 Million d'€ (F.C.T.V.A. et T.L.E.).

D'un emprunt pour 1,7 Million d'€.

Des produits de Cession pour 1,9 Million.

Et de l'Autofinancement Prévisionnel (Dotations aux Amortissements et Virement à la Section d'Investissement) qui s'élève à 5,615 Millions d'€.

2°) Les Dépenses :

Les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme s'élèvent à 5,785 Millions d'€.

Ils traduisent la volonté municipale d'améliorer les équipements, d'en créer de nouveaux et de favoriser l'organisation urbaine de la Ville.

Pour 2017, les dépenses d'équipements municipaux s'élèveront à 8,391 Millions et sont composées de

- le Secteur Sportif : 2,310 Millions d'€  
avec la réhabilitation du Tennis.
- l'Education, enfance et la Petite Enfance: 616 000 €  
avec notamment les travaux de restructuration de l'Ilot Camille Maumey et de l'étude pour la reconstruction de l'école Gambetta.
- le Patrimoine, Cadre de Vie, Aménagements Urbains : 1,955 Million d'€  
dont la restructuration du Site de l'Hôtel de Ville 440 000 €, les aménagements cimetière Saint Romain 200000€, l'agrandissement du cimetière Saint Paul 335 000€.
- Le Secteur Culturel : 1,409 Million d'€  
Dont l'étude pour la 4<sup>ème</sup> Salle du Pôle Culturel et de Spectacles
- Le secteur Urbanisme/Economie-Insertion : 0,883 Million d'€.

La Dette :

Au 31/12/2016, l'encours de notre dette était de 23,980 Millions d'€, avec un taux moyen de 2,08 %.

\* Rappel Ratios 2016 pour le Budget Principal :

	Ratio / Habitant	Ratio / Strate 2014
En cours de la Dette / Habitant	844,94 € par habitant	1 109 € par habitant
En cours de la Dette / R.R.F. *	57,5% *	76,8% *

- Ce ratio reflète notre capacité de désendettement ce qui signifie que notre encours de la dette représente 60 % de nos Recettes Réelles de Fonctionnement contre 72 % pour les Villes de même strate.

En résumé, ce Budget se caractérise par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui contribue à la consolidation des excédents reportés permettant l'autofinancement à hauteur de 5,615 Millions d'Euros et offrant ainsi l'assurance de la poursuite des projets d'investissement (≈8,4 Millions d'Euros sur 2017).

Le resserrement des contraintes financières (Dotations en particulier mais aussi augmentation des dépenses incompressibles) exige une gestion rigoureuse, un contrôle de gestion qui chaque année s'interroge sur l'opportunité de certaines dépenses, veille à ce qu'une dépense ne soit pas reconduite de façon systématique d'une année à l'autre.

Le binôme Elus – Services a très bien fonctionné, les priorités et les arbitrages étant bien sûr, rendus par le Maire qui continue à favoriser le développement culturel, sportif, environnemental et numérique, créant ainsi un lien très fort avec le milieu associatif dont le dynamisme sur notre commune renforce le lien social du bien vivre ensemble, nécessaire pour faire face à des besoins sociaux qui ne cessent de croître et de se diversifier.

Je tiens à remercier Monsieur M. LAWNICZAK, Directeur Général des Services, pour son précieux soutien et son anticipation dans l'élaboration de ce budget, Madame C. DESOUCHES, Directrice du Service des Finances, pour sa compétence et son relationnel avec les services et le milieu associatif, Madame C. CASTET, Chef de Service des Finances et tous les agents du Service des Finances pour la qualité et la clarté des documents tout en essayant de désacraliser les chiffres. Je tiens à associer à ces remerciements les différents services pour leur compréhension et leur participation. Et je suis particulièrement sensible à leur attachement au service public, c'est-à-dire aux services à la population de leur collectivité, sans oublier mes Collègues du Conseil Municipal pour leur soutien. »

Il conclut son intervention en remerciant le Maire pour son côté visionnaire et ambitieux, qui a permis de doter la ville en équipements culturels sportifs et associatifs et qui a fait de Cenon une ville attractive.

**Monsieur Guichard** manifeste aussi son soutien par rapport à ce budget qui préserve la qualité de service et les intérêts de la population et principalement des plus en difficulté.

**Madame Boutheau** annonce que le groupe EELV votera ce budget qui respecte l'équilibre entre fonctionnement et investissement et maintient la qualité de service malgré les contraintes budgétaires.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**4 contre**

**Mme PEREIRA, MM. TARDY, HARDOIN, DANTAS**

**7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal**

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2017 des opérations ci-dessous :

**A.P. 16 : Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville:**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 005 du 01/02/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 045 du 23/05/2007
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 108 du 26/09/2012
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 16<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 17<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 18<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 76 du 29/06/2016
- 19<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>7 497 153,93</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2005	16 631,78	Emprunt	3 700 000,00
2006	13 610,48	Autofinancement	3 797 153,93
2007	11 840,40		
2008	4 843,80		
2009	0,00		
2010	553,99		
2011	1 393 201,91		
2012	2 560 350,76		
2013	1 146 074,54		
2014	419 234,15		
2015	410 980,94		
2016	1 079 831,18		
2017	440 000,00		
<b>7 497 153,93</b>		<b>7 497 153,93</b>	

**A.P. 18 : Restructuration de l'îlot Camille Maumey :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 94 du 30/09/2015
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016

Montant T.T.C. :		6 707 022,24	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2011	82 085,26	Indemnisation RFF	4 603 186,43
2012	559 818,53	Autofinancement	2 100 835,81
2013	151 597,30		
2014	1 109 685,34		
2015	3 593 696,12		
2016	890 139,69		
2017	320 000,00		
<b>6 707 022,24</b>		<b>6 707 022,24</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 213 Op 24

**A.P. 23 : Réaménagement du Cimetière Saint Romain :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 152 du 14/11/2007
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 68 du 02/06/2010
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016

Montant T.T.C. :		544 305,19	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2010	20 332,00	Autofinancement	544 305,19
2011	20 701,66		
2012	18 239,62		
2013	11 194,56		



2014	6 664,20		
2015	256 643,64		
2016	10 529,51		
2017	200 000,00		
	<b>544 305,19</b>		<b>544 305,19</b>

Imputation budgétaire : 21280 / 02602 Op 33

**A.P. 25 : Schéma Directeur Informatique :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°10/01 du 03/02/2010
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°36 du 01/04/2010
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°68 du 02/06/2010
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°01 du 25/01/2011
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 150 du 13/12/2016

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>545 003,60</b>	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2010	32 598,10	Autofinancement	545 003,60
2011	0,00		
2012	63 516,31		
2013	142 903,82		
2014	90 855,37		
2015	78 921,34		
2016	136 208,66		
	<b>545 003,60</b>		<b>545 003,60</b>

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 35  
21832 / 02007 Op 35

**A.P. 26 : Réhabilitation Tennis :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°01 du 25/01/2011
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>3 108 463,20</b>	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2011	120 479,75	Emprunt	2 000 000,00
2012	5 109,31	Autofinancement	1 108 463,20
2013	13 739,38		
2014	13 545,60		
2015	196 879,14		
2016	482 838,94		
2017	2 260 000,00		
2018	15 871,08		
	<b>3 108 463,20</b>		<b>3 108 463,20</b>

**A.P. 27 : Programme d'Aménagement d'Ensemble Camille Pelletan :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°02 du 08/02/2012
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>1 440 364,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2013	0,00	Emprunt	460 864,00
2014	0,00	Autofinancement	979 500,00
2015	0,00		
2016	0,00		
2017	30 000,00		
2018	1 014 364,00		
2019	396 000,00		
<b>1 440 364,00</b>		<b>1 440 364,00</b>	

Imputations budgétaires : 2313 / 82404 Op 37  
238 / 82404 Op 37

**A.P. 29 : Construction de l'Ecole Gambetta :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 09/04/2014 (DOB)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>3 800 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2014	0,00	Autofinancement	3 800 000,00
2015	0,00		
2016	0,00		
2017	200 000,00		
2018	3 600 000,00		
<b>3 800 000,00</b>		<b>3 800 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 212 Op 39

**A.P. 30 : Agrandissement Cimetière Saint Paul :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 01/04/2015 (DOB)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>360 261,36</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2015	1 176,00	Autofinancement	180 261,36
2016	24 085,36	Bordeaux Métropole	180 000,00
2017	335 000,00		
<b>360 261,36</b>		<b>360 261,36</b>	

Imputation budgétaire : 21280 / 02602 Op 42

**A.P. 31 : Travaux Accessibilité des Equipements publics :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)
- 1ère actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 2ème actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>6 705 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2016	0,00	Autofinancement	3 000 000,00
2017	700 000,00	Emprunt	3 705 000,00
2018	907 025,00		
2019	750 000,00		
2020	750 000,00		
2021	750 000,00		
2022	750 000,00		
2023	750 000,00		
2024	1 347 975,00		
<b>6 705 000,00</b>		<b>6 705 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2135 / 02001 Op 31

**A.P. 32 : Schéma Directeur Informatique 2 :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)
- 1ère actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>310 327,42</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2016	60 327,42	Autofinancement	310 327,42
2017	250 000,00		
<b>310 327,42</b>		<b>310 327,42</b>	

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 32

**A.P. 33 : Vieille Cure :**

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>50 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	50 000,00	Autofinancement	50 000,00
<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2031 / 30 Op 43

**A.P. 34 : PPMS:**

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>50 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	50 000,00	Autofinancement	50 000,00
<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 20 Op 44

**A.P. 35 : Site du LORET:**

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>50 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	50 000,00	Autofinancement	50 000,00
<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 3309 Op 45

**A.P. 36 : Estacade:**

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>50 000,00</b>	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	50 000,00	Autofinancement	50 000,00
<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 824 Op 46

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les actualisations des Autorisations de programme et Crédits de Paiement des Autorisations de Programme comme indiqué ci-dessus.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel**

**9. A.P. 1 : Pôle Culturel et de Spectacles :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Transfert du Budget Principal → DCM n°156 du 15/11/2006
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°175 du 20/12/2006
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°046 du 23/05/2007
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°071 du 09/04/2008
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°195 du 18/12/2008
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°52 du 20/05/2009
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 35 du 01/04/2010
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 66 du 02/06/2010
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 28 du 28/03/2012
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 165 du 12/12/2012
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 55 du 10/04/2013
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 06 du 25/02/2015
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 95 du 30/09/2015
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 148 du 16/12/2015
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 06/04/2016

<b>Montant H.T. :</b>		<b>22 254 953,97</b>	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2003	1 252,80	Subvention ANRU	1 088 029,00
2004	29 997,49	Subvention FEDER 1	700 000,00
2005	23 907,76	Subvention FEDER 2	1 631 424,00
2006	568 057,03	Subvention C.R.	2 500 000,00
2007	1 039 358,46	Subvention C.G.	500 000,00
2008	4 383 047,68	Subvention C.U.B.	450 000,00
2009	5 700 703,11	Emprunt	10 518 784,00
2010	6 764 302,23	Autofinancement	4 866 716,97
2011	664 789,34		
2012	447 705,90		
2013	667 291,55		
2014	68 796,14		
2015	108 379,11		
2016	987 365,37		
2017	800 000,00		
<b>22 254 953,97</b>		<b>22 254 953,97</b>	

Imputations budgétaires : 2132 / 31409 Op 1000  
2313 / 31409 Op 1000

**A.P. 2 : Construction de la 4<sup>ème</sup> salle :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 01/04/2015 (DOB)

<b>Montant H.T. :</b>		<b>1 500 000,00</b>	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2015	0,00	Autofinancement	1 500 000,00
2016	0,00		
2017	50 000,00		
2018	1 450 000,00		
<b>1 500 000,00</b>		<b>1 500 000,00</b>	

Imputation budgétaire : 2313 / 31409 Op 2000

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les les Crédits de Paiement des autorisations de programme comme indiqué ci-dessus.

*Monsieur le Maire encourage les élus à aller au cimetière Saint Romain pour constater la qualité des aménagements réalisés dans les allées.*

*Pour ce qui est de la piscine, des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des partenaires (département, région, métropole et Etat). La piscine pourrait être construite dans le cadre d'un contrat global de performance.*

*Enfin, la reconstruction de l'école Gambetta pourrait être en partie financée par la Métropole.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**V – POLITIQUE DE LA VILLE**

**1. Convention Dotation Politique de la Ville 2017 – Autorisation de signer**

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville. Par circulaire ministérielle INTB1701752C du 10 février 2017, la Ville de Cenon est éligible à la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017.

Cette Dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés de notre commune. Par ailleurs, elle prend également en compte la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le périmètre d'intervention pour l'octroi de la Dotation Politique de la Ville 2017, s'applique aux quartiers « Politique de la Ville » mais également aux secteurs périphériques, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », les actions ou les investissements profitent aux habitants des quartiers « Politique de la Ville ».

C'est avec cette préoccupation d'offrir des réponses adaptées et de qualité aux habitants de nos quartiers fragiles que sont retenues un certain nombre d'actions :

En matière économique, le Forum de l'emploi est destiné à mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi, bien sûr, mais il vise aussi à souder de façon pérenne un tissu d'acteurs économiques de terrain afin de créer un réseau partenarial étroit capable de repérer et de valoriser les potentialités des habitants, en recherche d'emplois, de nos quartiers sensibles.

En matière d'éducation, les Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) et les temps d'accueil périscolaire, en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire visent à répondre à la spécificité des besoins des jeunes de nos quartiers. C'est pourquoi, la Ville a confié ces missions d'éducation, dans le cadre de conventions de Service Social d'Intérêt Economique Général (SSEIG), à des partenaires solides ayant fait leurs preuves sur les territoires de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville : l'association départementale des Francas de la Gironde et l'association « Fédération d'Aide à la Réussite des Elèves » (FAIRE). D'autres actions comme « des mots d'ailleurs » visent un public plus large, à travers la promotion de la lecture publique, afin de lutter contre les préjugés et de valoriser la richesse du patrimoine culturel des habitants des quartiers de Cenon, originaires de plus de cinquante nationalités.

C'est dans cette même dynamique d'ouverture intellectuelle, de mixité sociale mais aussi de décroisement géographique que s'inscrit la création de la nouvelle école maternelle Gambetta dont les bénéficiaires sont les habitants du quartier prioritaire d'intérêt national Joliot –Curie.

Enfin, la concertation en matière de changements urbains, d'amélioration des services et d'analyse de l'évolution sociale des quartiers ne peut se faire sans méthode de travail, sans outils de mesure et de diagnostic et sans la participation active des citoyens concernés en premier lieu dans leur quotidien. C'est pourquoi la mission « Observille » et l'accompagnement logistique des Conseils Citoyens doivent eux aussi être privilégiés par les financements Politique de la Ville.

Au regard du Contrat de Ville Métropolitain ces actions cennonaises sont ainsi une déclinaison locale des orientations stratégiques des n° 2 à 12 et 15 à 20.

Pour cette année, il vous est donc proposé d'affecter la Dotation Politique de la Ville, d'un montant total de 392 548 €, aux opérations suivantes, selon les plans de financements prévisionnels ci-dessous exposés :

#### *Forum de l'emploi*

#### *Plan de financement prévisionnel*

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achat de matières et fournitures	4 000,00 €		
Services extérieurs	7 600,00 €	- Affectation de la Dotation PdV	10 000,00 €
Autres services extérieurs	1 500,00 €	- Ville de CENON	6 900,00 €
Charges de personnel	3 800,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 900,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 900,00 €</b>

#### *Service Social d'Intérêt Economique Général 2017*

#### *Plan de financement prévisionnel*



DEPENSES		RECETTES	
Association FAIRE	41 850,00 €		
Association les Francas	1 106 034,00 €	- Affectation de la Dotation PdV	335 948,00 €
		- Ville de CENON	811 936,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 884,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 147 884,00 €</b>

*Etude programme – Ecole maternelle Gambetta*

*Plan de financement prévisionnel*

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de programmation (sps, opc...)	43 250, 00 €		
		- Affectation de la Dotation PdV	34 600, 00 €
		- Ville de CENON	8 650, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 250, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 250, 00 €</b>

*Des mots d'Ailleurs*

*Plan de financement prévisionnel*

DEPENSES		RECETTES	
Achat de matières et fournitures	3 500,00 €	- Affectation de la Dotation PdV	3 500,00 €
Autres services extérieurs	2 500,00 €	Conseil Départemental	2 500,00 €
Charges de personnel	6 000,00 €	- Ville de CENON	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

*Observille*

*Plan de financement prévisionnel*

DEPENSES		RECETTES	
Autres services extérieurs	3 000,00 €	- Affectation de la Dotation PdV	6 000,00 €
Charges de personnel	10 500,00 €	- Ville de CENON	8 000,00 €
Autres charges de gestion	500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achat de matières et fournitures	2 000,00 €	- Affectation de la Dotation PdV	2 500,00 €
Autres services extérieurs	2 000,00 €	Etat - Politique de la Ville	2 000,00 €
Charges de personnel	6 000,00 €	- Ville de CENON	5 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces plans de financement et autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette Dotation ainsi qu'à signer la convention Dotation Politique de la Ville 2017 et tout document y afférent.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**VI – SERVICES TECHNIQUES – URBANISME - ECONOMIE**

**1. ARQC – Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon – Avenant financier 2017 – Autorisation de signer**

L'association Régie de Quartier de Cenon s'intitule depuis 2016 « ARQC – Les Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon ». L'objet de l'association reste inchangé et son objectif est de favoriser le lien social et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers, par l'amélioration du cadre de vie, le développement d'activités économiques répondant à des besoins locaux.

Pour ce faire, elle propose, notamment :

- Des activités d'entretien, de propreté de l'habitat, de nettoyage,
- Un espace de mobilisation et de redynamisation, permettant d'effectuer un travail sur soi, qui favorise la reprise de confiance en soi,
- Une ressourcerie destinée à favoriser l'insertion professionnelle, développer le lien social, améliorer le cadre de vie des résidents et les sensibiliser à l'environnement, à travers une activité de collecte, de rénovation et de revente des encombrants collectés

L'activité de cette association est donc en phase avec les politiques d'accès à la citoyenneté, d'insertion et de lutte contre l'exclusion menées ou soutenues par la commune. C'est la raison pour laquelle la Ville de Cenon a signé, le 29 avril 2014, une convention d'objectif partenarial, dont le terme a été fixé au 31 décembre 2017.

Pour l'année 2017, le montant de la subvention est de 52 000€ dont 48 000€ au titre du projet global et 4 000€ au titre de la politique de la ville.

La participation financière de la commune étant supérieure à 23 000€, cette convention doit faire l'objet d'un avenant financier annuel afin de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter l'avenant financier
- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**2. Complexe sportif de la Blancherie – Cession – autorisation de signer**

Depuis le 10 avril 1961, la Ville de Cenon est propriétaire de la parcelle, aujourd'hui cadastrée section AV n°57 d'une superficie totale de 126 082 m<sup>2</sup> située 13 boulevard de Feydeau, lieudit La Blancherie sur le territoire de la Commune d'Artigues-Près-Bordeaux.

Il est précisé que ce terrain est séparé du territoire communal de Cenon par la rocade.

Cette parcelle supporte le complexe sportif de la Blancherie, qui comporte :

- une piscine couverte et son parking dédié, le tout clôturé, d'une part,
- quatre terrains de football (un terrain d'honneur, un terrain stabilisé, un terrain synthétique avec gradins et un terrain annexe), clôturés séparément, d'autre part, accompagnés de :
  - deux locaux à usage de vestiaires douches (dont un modulaire),
  - un club house modulaire,
  - un local jardiniers,
  - une maison de gardien,

- des parkings,
- des terrains familiaux des gens du voyage,
- une emprise de terrain classée en espace boisé classé (EBC).

La Commune souhaite regrouper sur son territoire, l'ensemble de ses équipements publics, et en particulier la piscine communale, les quatre terrains de football et leurs accessoires (vestiaires, club house) utilisés par la section football de Cenon et classés par la FFF en niveau 4.

De plus, un sinistre est survenu à la piscine de la Blancherie, au cours de l'été 2016. Dans le cadre de l'expertise en cours, il est apparu que le coût de rénovation serait trop important. La Commune a la volonté de construire un nouvel équipement, sur son propre territoire communal, côté Est de la Rocade.

Pour financer ce projet global, la Commune de Cenon envisage de céder 95 607 m<sup>2</sup> du site de la Blancherie.

Il s'agit de l'emprise des équipements publics et la Commune conserverait la propriété de l'espace resté naturel, identifié en espace boisé classé, ainsi que des terrains familiaux des gens du voyage.

Pour ce faire, par délibération n° 2016-163 en date du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une consultation pour la cession de terrain communal de la Blancherie situé à Artigues-près-Bordeaux (cadastrée section AV n°57p).

Un règlement de consultation a été publié le 9 janvier 2017 pour la cession d'un terrain d'une superficie estimée à 95 607 m<sup>2</sup>, ce qui correspond aux terrains de la Blancherie, moins la majeure partie de l'espace boisé classé et les terrains familiaux d'accueil des gens du voyage, qui restent propriété de la ville.

Suite aux jurys et négociations intervenus avec les porteurs de projet, il a été proposé de retenir l'offre du groupe Pichet, la mieux disante, tant sur le prix que sur la qualité du projet présenté et des garanties offertes.

Ainsi, par délibération n°2017-24 en date du 15 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement d'une partie du site de la Blancherie et sa désaffectation par anticipation. Lors de cette même séance, par délibération n° 2017-25, le conseil municipal a choisi de vendre l'assiette de ce terrain au groupe Pichet.

En effet, le projet du groupe PICHET comprend :

- la construction d'environ 580 logements pour une surface plancher d'environ 34 000m<sup>2</sup> (R+2+attique), répartis en plusieurs bâtiments (environ une quinzaine), dont 25% de logements sociaux
- la construction de près de 4000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité en R+1
- la prise en compte de la contrainte de la ligne à haute tension
- du stationnement en semi-enterré
- un volet développement durable important (plantation de nombreux arbres, composteurs communautaires, récupérateurs d'eau de pluie ...)

Par courrier en date du 3 avril 2017, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale du bien à vendre à 9 000 000€.

S'agissant des conditions de la vente et de ses caractéristiques essentielles :

- Il est précisé que l'acte de vente sera rédigé conformément à l'article L 2141-2 du CGPPP qui stipule que : "*Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales.*"
- L'acte de vente de la parcelle cadastrée AV n°57p, d'une contenance de 95 607 m<sup>2</sup> stipulera que celle-ci sera résolue de plein droit si la désaffectation des terrains de football et leurs accessoires n'est pas intervenue dans le délai fixé par la délibération n°2017-24 du 15 mars 2017, soit 27 mois à compter de l'acte de déclassement (30 juin 2019)
- L'acte comportera, à peine de nullité, une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente, si le bien n'était pas désaffecté au plus tard le 30 juin 2019.
- Ce montant sera inscrit au budget communal.

Le montant de la vente du terrain, au profit du groupe Pichet, sis 20-24 avenue de Canteranne 33608 Pessac Cedex, est fixé à la somme de 14 400 000 euros (quatorze millions quatre cent mille euros).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la cession du terrain d'assiette du complexe sportif de la Blancherie, cadastré section AV n°57p, pour une superficie de 95 607 m<sup>2</sup>, sis 13 boulevard de Feydeau, lieudit La Blancherie sur le territoire de la Commune d'Artigues-Près-Bordeaux au profit du groupe Pichet, sis 20-24 avenue de Canteranne 33608 Pessac Cedex, moyennant le versement de la somme 14 400 000 euros (quatorze millions quatre cent mille euros) et en prévoyant une provision en cas de résolution de la vente.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141-2 ;

Vu l'avis de France Domaine du 3 avril 2017,

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-24 du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-25 du 15 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la Commune de Cenon souhaite regrouper sur son territoire communal, l'ensemble de ses équipements publics, et en particulier ceux situés au lieudit La Blancherie à Artigues-Près-Bordeaux, à savoir la piscine

communale ainsi que les quatre terrains de football et leurs accessoires (vestiaires, club house) utilisés par la section football de Cenon et classés par la FFF en niveau 4 ;

CONSIDERANT que par délibération n°2017-24 du 15 mars 2017, la Commune a constaté la désaffectation à l'usage du public de la piscine de la Blancherie et de son parking dédié, depuis le 25 novembre 2016, et, par suite, a constaté son déclassement du domaine public et dit que cet immeuble est désormais classé dans le domaine privé de la Commune ;

CONSIDERANT que ladite délibération n°2017-24 a déclassé par anticipation les terrains d'assiette des quatre terrains de football de la Blancherie et leurs accessoires (vestiaires, club house, local jardiniers, maison de gardien et parkings) et décidé que les nécessités du service public des sports et de la jeunesse justifient que la désaffectation de ces biens intervienne dans un délai de 27 mois à compter de l'acte de déclassement, soit le 30 juin 2019, comme ceci est établi dans l'étude pluriannuelle tenant compte de l'aléa annexé à ladite délibération ;

CONSIDERANT que par délibération n°2017-25 du 15 mars 2017, le conseil municipal a choisi le groupe Pichet comme acquéreur du terrain de la Blancherie (hors emprise des terrains familiaux et emprise de l'espace boisé classé) ;

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet de délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

CONSIDERANT que la cession du terrain d'assiette du complexe sportif de la Blancherie, cadastré section AV n°57p, pour une superficie de 95 607 m<sup>2</sup>, sis 13 boulevard de Feydeau, lieudit La Blancherie sur le territoire de la Commune d'Artigues-Près-Bordeaux se fera au profit du groupe Pichet, moyennant le versement de la somme de 14 400 000 euros, avec une prise de possession des lieux au jour de la désaffectation des terrains de football soit le 30 juin 2019 ; l'acte stipulera que la vente sera résolue de plein droit si la désaffectation des terrains de football et leurs accessoires n'est pas intervenue dans le délai fixé et il comportera, à peine de nullité, une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer les actes relatif à la cession du terrain d'assiette du complexe sportif de la Blancherie, cadastré section AV n°57p, pour une superficie de 95 607 m<sup>2</sup>, sis 13 boulevard de Feydeau, lieudit Blancherie sur le territoire de la Commune d'Artigues Près Bordeaux au profit du Groupe Pichet, moyennant le versement de la somme de 14 400 000 euros, étant précisé que des pénalités seront dues par la Ville en cas de résolution de la vente pour cause de non-désaffectation.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à l'issue de la mise en concurrence, 4 candidatures ont été réceptionnées. Les 2 meilleures propositions ont donné lieu à des auditions des porteurs de projet. La réalisation de ce projet repose entre autres sur l'instruction du futur permis de construire selon les dispositions d'un certificat d'urbanisme accordé par la Mairie d'Artigues; cependant, il existe un risque que la Mairie d'Artigues refuse d'accorder ce permis. En cas d'éventuel contentieux avec la ville d'Artigues, seul l'un des promoteurs a accepté de porter recours. Ainsi, les intérêts de la commune étaient mieux défendus par le groupe Pichet.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Alain DAVID**  
Maire de Cenon

**Bernard FAVRE**  
Secrétaire de Séance